

Délibération n° 2017-09-22

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 septembre 2017

Objet

Installation de
l'entreprise CFBL sur
la zone des Coustilles

L'an deux mille dix-sept, le 26 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BARTHOMEUF Serge, BAYSSAT Marie, BERENBAUM Emeric, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, BRUN Pascale, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, COUTAREL Bernard (suppléant de PELOU Michel), CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESGEORGES André, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, EMIREN Bernard (suppléant de ESBELIN Nicole), FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GARNAVULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GOUEZEC Jean-François, GREGOIRE Nathalie, GREGORIS Cécile, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, HERCEGFI Serge, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LANCRENON Maria, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LETELLIER Josiane, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MALLET Philippe (suppléant de DABERT Jean-Claude), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NAVA Georges (suppléant de ROUX Bernard), NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELISSIER Patrick, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PIERZCHALA Freddie, PRADIER Laurent, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), SALVINI Luc, SAUVANT Jean-Pierre, SAUX Marie-Pierre, THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard, ZANIN Nathalie.

Date de convocation

20 septembre 2017

Absents ayant donné pouvoir (5) : BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, COSTON Marie à BRONNER Ulrick, DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, PETEILH Sandra à BLANJARD Michel.

Date d'affichage du compte-rendu

3 octobre 2017

Absents représentés (7) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DABERT Jean-Claude, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, PELOU Michel, ROUX Bernard.

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 101

Votants : 106

Pour : 106

Contre : 0

Abstentions : 0

Absents (20) : BARBET Laurent, BARDY André, BASTIEN Gérard, BERNARD Jean-Paul, BOURGNE Françoise, CHEYNOUX Gérard, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MONIER-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, POMEL Michel, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : Mme THEVENET Emilie.

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du conseil communautaire que la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin (CFBL) avait pris attache auprès de la communauté de communes du Lembron Val d'Allier pour s'installer sur la ZAC des Coustilles. Cette entreprise est installée à Clermont dans des locaux qui ne lui permettent plus d'assurer son développement.

Le projet consiste en l'achat de 6 003 m² de terrain environ, en contre-bas du supermarché SUPER U. Ainsi, la CFBL souhaite acquérir un terrain d'une contenance de 6 003 m² environ, à découper sur la parcelle cadastrée à ce jour YC 459p, selon le projet de division ci-joint, pour construire des bureaux et des entrepôts 1 089 m², tel que le projet figure dans le plan ci-annexé.

Ce projet a été présenté à la commission économique du 20 juin 2017. Ses membres ont émis un avis favorable.

Le prix de cession des terrains est de 17 € HT du m², soit une vente qui sera consentie au prix de 102 051,00 € HT, soit 122 461,20 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 20 410,20 €.

Toutefois, la contenance, le prix définitif et la nouvelle désignation cadastrale dudit terrain seront arrêtés définitivement après réalisation par le géomètre du document d'arpentage.

L'ensemble des conditions de cession figure dans le projet de promesse de vente ci-annexé. Le cahier des charges de cession des terrains (CCCT) de la zone d'activité est consultable auprès des services d'API.

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider la cession à la C.F.B.L, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, d'un terrain de 6 003 m² environ qui sera détaché de la parcelle cadastrée à ce jour YC 459p selon le projet de division du géomètre, dans les conditions ci-dessus définies et exposées dans la promesse de vente ci-annexée ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ci-annexée avec la C.F.B.L, ou toute autre personne physique ou morale expressément autorisée par A.P.I., portant sur un terrain d'une contenance de 6 003 m² environ, pour un montant de 102 051,00 € HT, soit 122 461,20 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 20 410,20 € environ, précision faite que la contenance, le prix définitif et la nouvelle désignation cadastrale dudit terrain seront arrêtés après réalisation par le géomètre du document d'arpentage ;
- désigner Maître BOURON OLIVER, notaire SAINT GERMAIN LEMBRON, pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser les cessions définitives et à signer tout document relatif à ces procédures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 10/10/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 10/10/2017